

**CASTANET
T O L O S A N**

PRESENTATION

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Sommaire

PREAMBULE	3
LE BUDGET PRINCIPAL 2020	4
I – L'EQUILIBRE GENERAL	4
II – LE FONCTIONNEMENT 2020	5
II.1 – Les recettes de fonctionnement	5
II.2 – Les dépenses de fonctionnement	9
III – L'INVESTISSEMENT 2020	12
III.1 – Les dépenses d'investissement	12
III.2 – Les recettes d'investissement	14
LE BUDGET ANNEXE PARKING ISAURE 2020	16
LE BUDGET ANNEXE ZAC QUARTIER DURABLE DU LAURAGAIS-TOLOSAN 2020	17

Préambule

Les Budgets Primitifs présentés ici retracent l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2020.

Le contexte national et local dans lequel s'inscrivent ces Budgets 2020 a été évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires. Pour rappel, la Loi de finances 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales à l'horizon 2023 et sa compensation pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière. Et la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe toujours le même objectif national de progression des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an en valeur et à périmètre constant.

Comme les années précédentes, la maîtrise des dépenses, l'optimisation des recettes et une gestion active du patrimoine communal assurent l'équilibre du Budget 2020.

Le Budget Primitif 2020 de la Ville reprend les orientations budgétaires présentées en décembre dernier. Il est marqué par :

- un niveau d'investissement élevé (près de 8 millions d'euros, hors remboursement du capital) financé par des cessions pour plus de 2 millions d'euros et des recettes propres d'investissement dynamiques, notamment la taxe d'aménagement,
- la dernière étape de la recomposition de la fiscalité (niveaux des taux de TH, TFB et TFNB),
- un effort continu de maîtrise des dépenses, pour dégager une épargne brute supérieure à l'obligation de couverture du remboursement du capital de la dette.

Ainsi, l'épargne brute réelle dégagée en 2020 s'élève à 1 419 960 €.

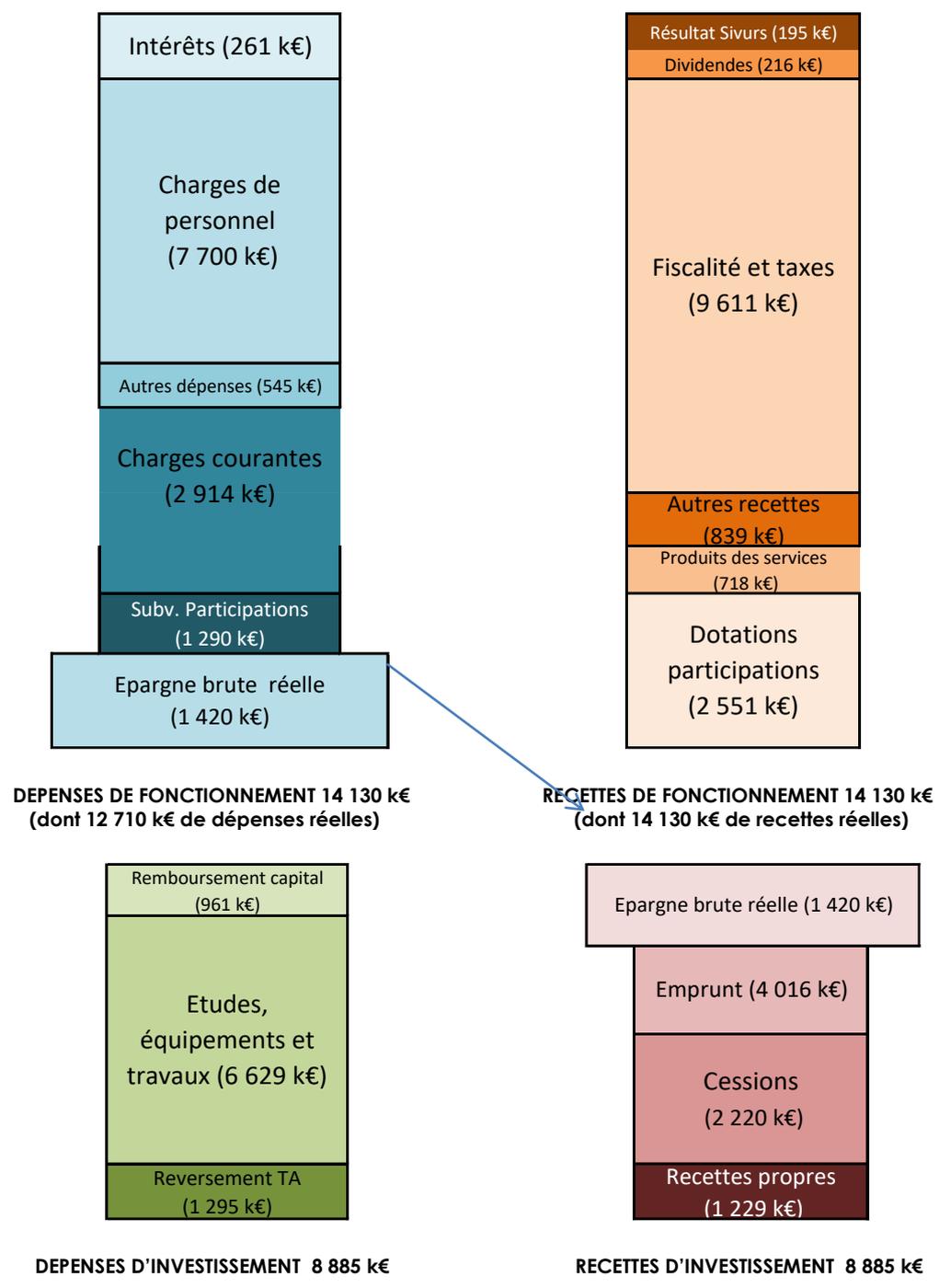
Les Budgets Primitifs 2020 des Budgets Annexes Parking Clémence Isaure et ZAC quartier durable du Lauragais-Tolosan sont également conformes aux orientations budgétaires.

LE BUDGET PRINCIPAL 2020

I – L'EQUILIBRE GENERAL

Le Budget Primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes réelles, à :

- 14 129 760 € en section de fonctionnement
- 8 885 000 € en section d'investissement



La section de fonctionnement permet de dégager une épargne brute réelle de 1 419 960 €, qui couvre le remboursement du capital de la dette (961 000 €).

II – LE FONCTIONNEMENT

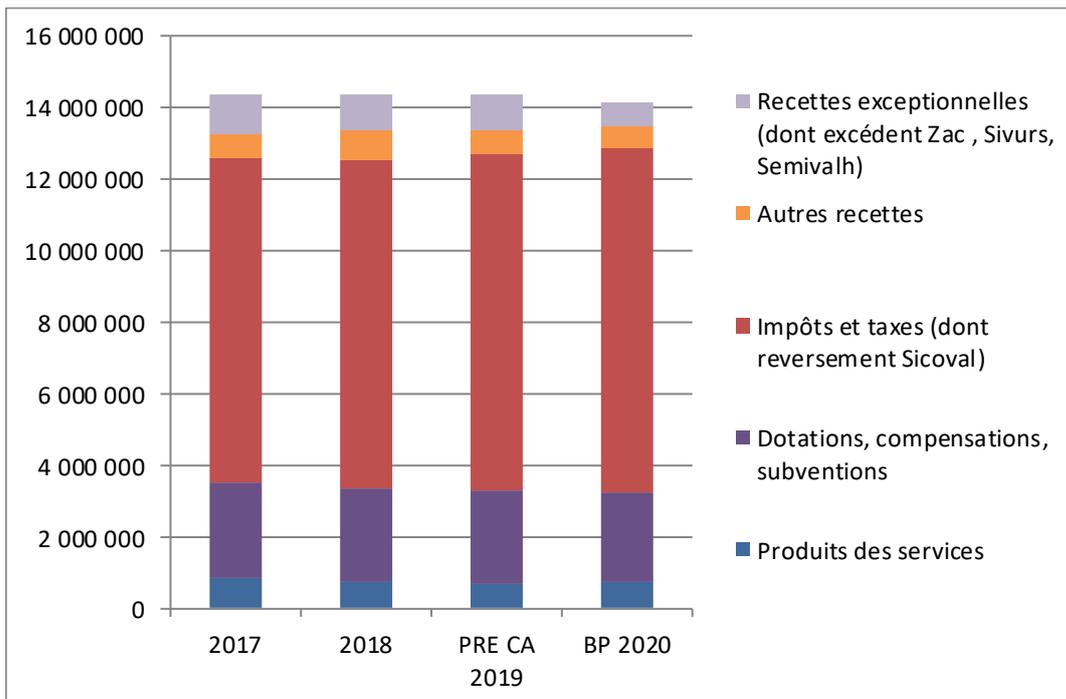
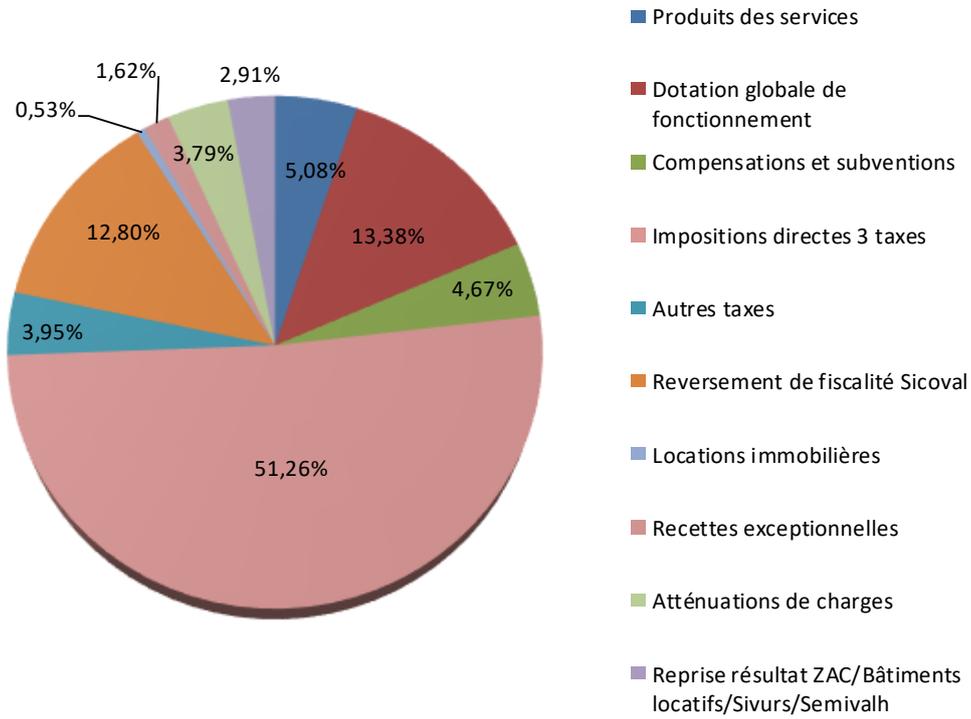
II.1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre) s'établissent à 14 129 670 €.

En valeur brute, elles sont en baisse de près de 259 000 € par rapport au total encaissé sur l'exercice précédent. Hors recettes exceptionnelles (reprises des excédents des budgets annexes en 2019 et de celle du SIVURS en 2020, dividendes Semivalhe en 2020), les recettes réelles augmentent de 143 000 €. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation des recettes fiscales, atténuée par une évaluation prudente des dotations, compensations et subventions et par une baisse des recettes de loyers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	PRE CA 2019	2020	Progression 2019/2020
Produits des services	864 736	769 151	699 950	717 500	2,51%
Dotation globale de fonctionnement	1 942 690	1 908 857	1 907 159	1 890 700	-0,86%
Compensations et subventions	730 258	695 872	680 317	660 060	-2,98%
Impositions directes 3 taxes	6 610 614	6 817 739	7 017 071	7 243 500	3,23%
Autres taxes	539 386	636 327	599 171	558 700	-6,75%
Reversement de fiscalité Sicoval	1 892 753	1 736 809	1 814 975	1 809 000	-0,33%
Locations immobilières	105 354	119 658	88 500	74 610	-15,69%
Recettes exceptionnelles	234 062	273 300	228 500	228 500	0,00%
Atténuations de charges	579 387	670 293	540 100	536 100	-0,74%
Sous -total (hors reprise excédent BA et Sivurs)	13 499 240	13 628 006	13 575 743	13 718 670	1,05%
Dividendes Semivalh				216 000	#DIV/0!
Reprise résultat ZAC/Bâtiments locatifs/Sivurs	864 500	763 000	812 899	195 000	-76,01%
TOTAL RECETTES REELLES	14 363 740	14 391 006	14 388 642	14 129 670	-1,80%

Recettes de fonctionnement 2020



1) Les produits des services (chapitre 70 hors articles 708 « Autres produits ») sont en légère hausse par rapport à 2019 :

- le produit des redevances d'occupation du domaine public pour chantiers et/ou travaux augmente de 17 000 €.
- les autres produits des services (concessions cimetières, piscine, saison culturelle, cantine et ALAE) sont stables.

Concernant les recettes qui viennent en atténuation de charges ou qui sont reversées au SICOVAL :

- les recettes liées aux services transférés au SICOVAL concernent des mises à disposition de personnel (36 000 €), des mises à disposition de bâtiments (126 000 €), le remboursement des repas ALSH par le SICOVAL (45 000 €) et les recettes ALSH (200 000 € à reverser au SICOVAL) ;
- la MJC rembourse les charges du personnel mis à sa disposition (36 000 €) ;
- la Résidence Autonomie « Les Claires Fontaines » rembourse 13 000 € de charges du personnel des services Finances et Ressources Humaines pour le temps de travail consacré à la gestion de la résidence.

Nota bene : L'ensemble de ces dernières recettes est présenté dans le tableau ci-dessus en recettes exceptionnelles pour le reversement de la recette ALSH au SICOVAL (200 000€) et en atténuation de charges pour les autres (256 000 €).

2) Les dotations de l'Etat (DF, DSU, DNP...), compensations fiscales et subventions (chapitre 74) sont en baisse par rapport à 2019.

La Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse. Ses différentes composantes évoluent de la façon suivante : la Dotation Forfaitaire baisse de 7 600 € et la Dotation Nationale de Péréquation de 12 800 €, en partie compensées par une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (+ 4 000 €). Les dotations de recensement et dotation instituteur restent stables. La Dotation pour les Titres Sécurisés est stable à 20 710 €.

	2017	2018	2019	Prévision 2020
Dotation forfaitaire	1 407 223	1 399 351	1 382 601	1 375 000
Dotation de Solidarité Urbaine	384 281	391 790	399 742	403 700
Dotation Nationale de Péréquation	130 795	117 716	124 816	112 000
Dotation recensement	2 493	2 495	2 476	2 500
Dotation titres sécurisés	15 090	29 290	20 710	20 710
Dotation spéciale instituteurs	2 808	2 808	2 808	2 800
TOTAL	1 942 690	1 943 450	1 933 153	1 916 710

Les compensations fiscales sont prévues à hauteur de 234 000 €, au même niveau qu'en 2019.

Comme en 2019, la commune encaissera 6 400 € de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement concernant les bâtiments et la voirie et réseaux (nouveau dispositif depuis 2018).

Les participations de la CAF (ALAE, Contrat Enfance Jeunesse) sont estimées sur la base d'une fréquentation moyenne du service ALAE, équivalente à 2019.

Le fonds d'amorçage relatif à la réforme du temps d'activité périscolaire se maintient.

Les participations de l'Etat baissent de 15 000 € puisque la commune n'a plus aucun contrat aidé et ne perçoit donc plus les financements au titre de ces contrats.

3) En matière fiscale (chapitre 73), l'évolution physique des bases et la revalorisation forfaitaire des bases devraient permettre d'assurer un supplément de recettes fiscales de 226 000 €.

Comme annoncé lors du débat sur les orientations budgétaires, la recomposition des taux de fiscalité se poursuit en 2020. Le taux de Taxe d'Habitation baisse de 100 % et le taux de Taxe Foncière Bâti augmente de 19 %. Le taux de Taxe Foncière Non Bâti baisse de 100 %, conformément à la règle de lien entre les taux.

Pour rappel, la Loi de finances pour 2020 a acté une revalorisation des bases de taxe d'habitation sur les résidences principales de 0,9 % et de 1,2 % pour les autres locaux imposés à la taxe d'habitation, et de 1,2 % pour les bases de taxe foncière bâti et non bâti.

Les contributions directes restent les recettes principales du budget (plus de 52 % des recettes de fonctionnement).

	Taux 2019	Bases réelles 2019	Produit 2018 (avec rôles supplémentaires)	Produit 2019 (avec rôles supplémentaires)	Taux 2020	Bases 2020 (estimation)	Produit 2020 (estimation)
Taxe d'habitation	5,00%	20 973 810 €	6 804 301 €	7 117 816 €	0,00%	21 111 910 €	7 243 564 €
Taxe foncière bâti	40,00%	14 731 434 €			47,60%	15 217 571 €	
Taxe foncière non bâti	47,96%	149 508 €			0,00%	157 700 €	

L'Attribution de Compensation reste stable à 1 384 000 €, puisque l'enveloppe voirie définie pour le plan 2019/2020 ne change pas par rapport à 2019, et dans l'attente du retour de la CLECT sur l'évaluation de la prise de compétence eaux pluviales urbaines par le SICOVAL en septembre 2020.

La Dotation de Solidarité Communautaire est également identique à celle de 2019 (425 000 €).

Les droits de mutation sont prévus à minima à hauteur de 450 000 € (pour 538 000 € encaissés en 2019).

Les autres taxes et droits de place restent stables.

4) Les locations immobilières (chapitre 75) :

Les locations immobilières diminuent par rapport au montant encaissé en 2019, puisque les appartements préemptés, le bâtiment occupé par la Poste et les maisons de la rue Herriot ont été vendus. Sont prévus toutefois les loyers perçus au titre des mises en location de la maison Ségala et du local commercial à compter de juin 2020.

5) Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) sont composées d'un crédit de 28 500 €, qui couvre entre autres des remboursements de trop payés, la vente de ferraille...

Rappel : pour plus de lisibilité, l'encaissement de la recette ALSH pour le compte du SICOVAL (200 000 €) est présenté dans le tableau ci-dessus en recettes exceptionnelles, mais comptablement imputé en produits des services (chapitre 70).

6) Les recettes en atténuation de charges (chapitre 013) regroupent les remboursements de l'assurance statutaire et de la CPAM (100 000 €) et la participation des agents communaux aux tickets restaurants (180 000 €). Ces recettes sont prévues en baisse d'environ 74 000 € par rapport au réalisé 2019 (clôture de dossiers longue maladie).

Nota bene : Dans le tableau de synthèse des recettes, les remboursements des charges de personnel et de bâtiments mis à disposition du SICOVAL (162 000 €), des repas ALSH par le SICOVAL (45 000 €), de la MJC (36 000 €), de la Résidence Autonomie « les Claires Fontaines » (13 000 €) sont présentés en recettes en atténuation de charges, bien que comptablement imputés dans les produits des services (chapitre 70).

7) La part de l'excédent de clôture du budget du SIVURS revenant à la commune est repris à hauteur de 195 0000 €, conformément aux principes de répartition du patrimoine dudit SIVURS approuvés par délibération n° 59 du 16 avril 2019.

8) Enfin, la SEMIVALHE a décidé de reverser des dividendes à ses actionnaires : la part de ces dividendes revenant à la commune de Castanet-Tolosan (chapitre 76) est de 216 000 €.

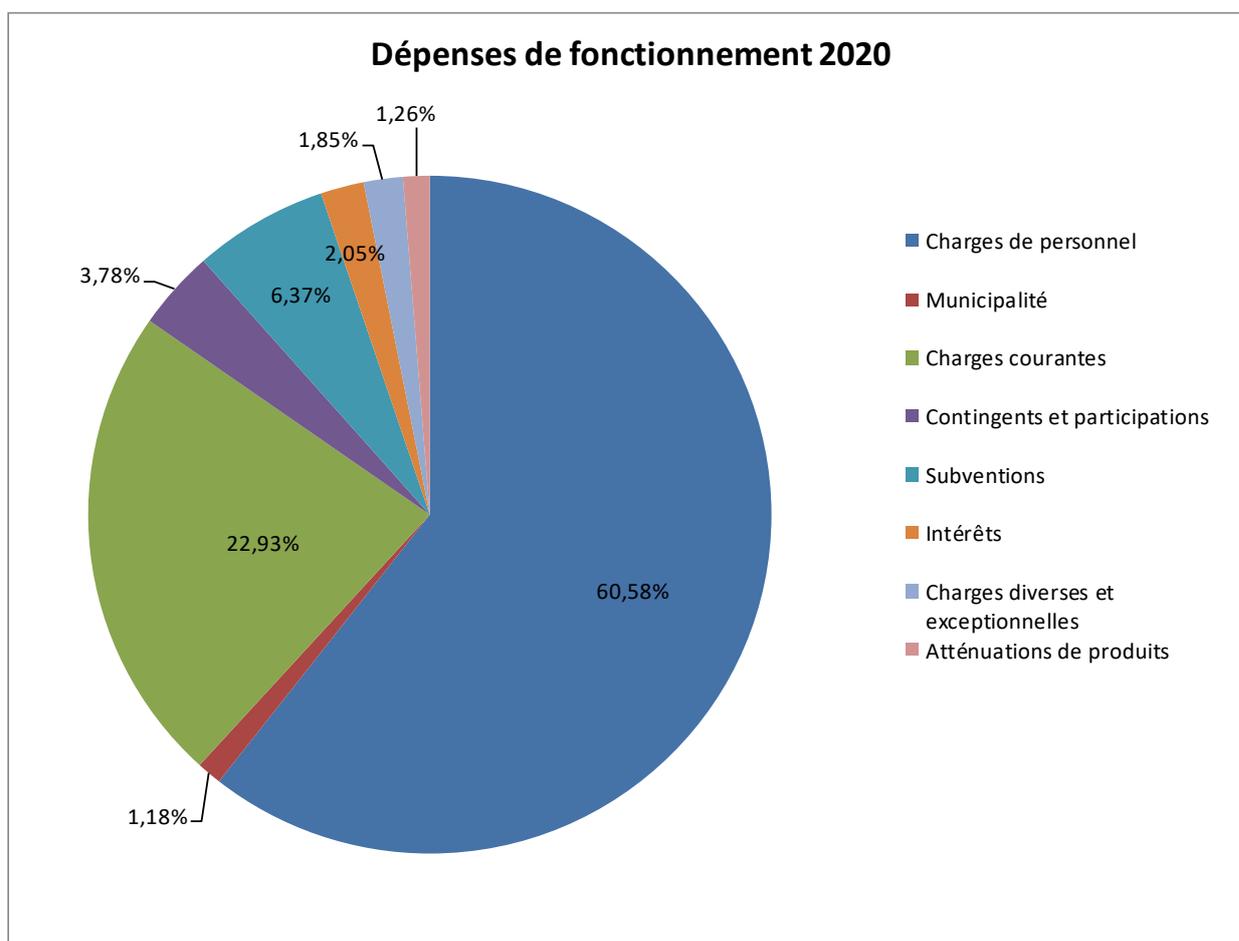
II.2 – Les dépenses de fonctionnement

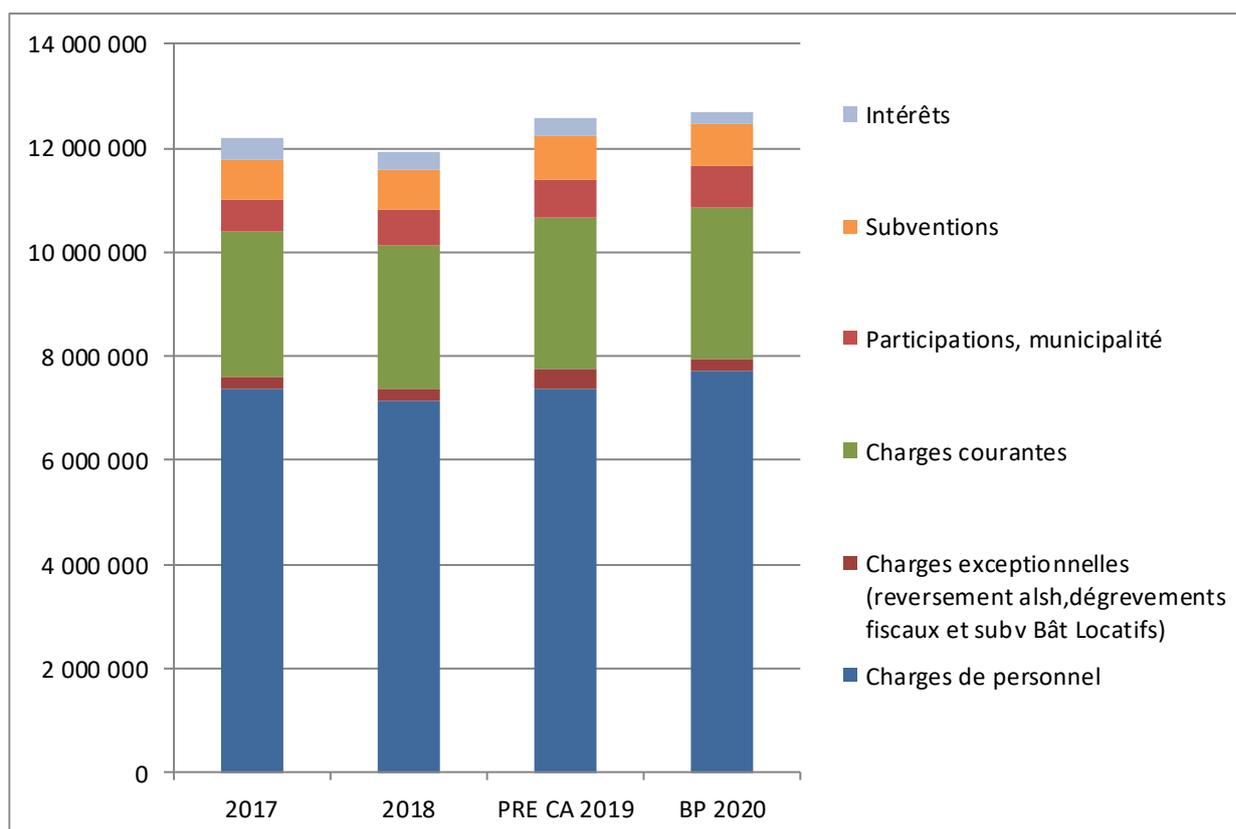
Les dépenses réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre et épargne brute) s'établissent à 12 709 710 €.

Dans ce cadre de recettes toujours contraintes, la commune poursuit sa démarche d'optimisation et de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

En 2020, le total des dépenses réelles augmente de 1,17 % (ou 147 007 €) par rapport au réalisé 2019, en raison essentiellement de l'évolution des charges de personnel, compensée par la diminution des intérêts de la dette (suite au refinancement du prêt structuré réalisé en 2019) et à des charges exceptionnelles largement en baisse (en 2019, régularisation de la TVA du budget annexe ZAC de Rabaudy de 65 000 € portés par le budget principal).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	PRE CA 2019	2020	Progression 2019/2020
Charges de personnel	7 355 836	7 142 667	7 380 000	7 700 000	4,34%
Municipalité	144 433	149 420	155 250	150 250	-3,22%
Charges courantes	2 817 017	2 756 996	2 933 245	2 913 760	-0,66%
SDIS	209 578	211 700	216 000	220 000	1,85%
Organismes de regroupement et communes	98 044	175 936	227 350	260 400	14,54%
Subvention au CCAS	145 000	146 500	147 500	175 300	18,85%
Subventions associations et écoles	455 025	451 203	486 665	474 000	-2,60%
Subvention au COS	160 000	165 000	174 000	160 000	-8,05%
Intérêts	440 601	361 551	346 155	261 000	-24,60%
Charges exceptionnelles	172 435	208 449	300 650	220 000	-26,83%
Non valeur, créance éteintes	14 166	9 584	15 500	15 000	-3,23%
Subvention budget Bâtiments locatifs	44 000	0	0	0	0,00%
Restitutions dégrèvement fiscalité		33 595	55 388	30 000	-45,84%
Atténuations de produits : PFIC	138 242	129 451	125 000	130 000	4,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	12 194 377	11 942 052	12 562 703	12 709 710	1,17%





1) Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 60,58 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses augmentent de 320 000 €, du fait notamment de :

- l'augmentation des charges patronales (CNRACL, IRCANTEC...),
- le recrutement d'un agent de police municipale,
- le remplacement d'agents en arrêt maladie ou en congés maternité,
- l'évolution de carrière des agents,
- la reprise de l'application du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations),
- la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : cf. délibération du 29 janvier 2019) en année pleine,
- la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),
- l'augmentation du SMIC.

2) Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles sont en baisse de 0,66 % par rapport au réalisé 2019, soit 19 485 € de moins :

En effet, en 2019, la commune a fait réaliser de nombreuses études (audit fiscal, audit financier, diagnostics amiante sur les bâtiments, constat d'huissier pour les travaux de la RD 813) que l'on ne retrouve plus en 2020.

Ces charges intègrent toutefois les revalorisations à la hausse des prix des contrats et des fournitures (gaz, carburants...).

L'ensemble de ces charges générales est évalué au plus juste et fait l'objet d'un suivi constant tout au long de l'exécution budgétaire.

3) Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) concernent principalement les subventions de fonctionnement attribuées aux associations, les participations versées aux autres organismes comme le SDIS, le SDEHG ou le SICOVAL et les charges de municipalité.

La cotisation versée au SDIS au titre du service incendie augmente de 1,85 %.

La participation versée au SDEHG intègre les travaux d'éclairage public réalisés sur la commune jusqu'en 2019 et la participation aux travaux d'enfouissement des réseaux télécom des rues Lacassagne et Prat-Majous.

Le remboursement des inscriptions ALSH au SICOVAL est prévu à hauteur de 200 000 €.

La subvention au CCAS est prévue à hauteur de 175 300 € (147 500 € réalisés en 2019). Cette subvention permet le financement de dépenses du CCAS en hausse du fait de la prise en compte des évolutions de carrière des deux agents, de l'impact du PPCR en année pleine, de validations de service et de l'acquisition éventuelle d'un logiciel. Toutefois le montant effectivement versée en fin d'année devrait être ramené aux environs de 160 000 € grâce à la reprise de l'excédent de clôture 2019 du budget CCAS.

Les subventions aux associations sont inférieures de 26 000 € : notamment, la subvention au COS baisse de 14 000 € (pour rappel, un supplément de subvention a été attribué fin 2019 pour permettre la distribution de chèques vacances supplémentaires aux agents communaux) et le Tennis Club ne bénéficie plus de subvention en 2020 pour participer au financement du nouveau club house.

Les charges de municipalité sont stables.

4) Les intérêts réels de la dette (article 6611) baissent de 85 000 € car prennent en compte le réaménagement du prêt structuré qui a permis de baisser le taux d'intérêt de 3,84 % à 0,9 % à partir de 2020 sur ce contrat.

4) Les autres dépenses :

- le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est prévu à hauteur de 130 000 €.
- des crédits pour 30 000 € sont prévus pour des dégrèvements éventuels de fiscalité.
- un crédit global de 15 000 € est prévu pour des créances éteintes et admissions en non-valeur d'impayés.

III – L'INVESTISSEMENT 2020

III.1 – Les dépenses d'investissement

Un montant d'investissement réel de 8 885 000 € est inscrit au Budget Primitif 2020.

Il comprend :

- des opérations d'équipements pour 6 629 000 €,
- des reversements de taxe d'aménagement pour 1 295 000 €,
- le remboursement du capital de la dette pour 961 000 €,

LES PROGRAMMES D'EQUIPEMENTS 2020 (cf. détail joint)

1 – Administration générale	366 630 €
2 – Bâtiments communaux	412 900 €
3 – Aménagement paysager	442 800 €
4 – Education jeunesse	3 046 600 €
5 – Aménagement numérique	30 000 €
6 - Sécurité publique	90 500 €
7 - Sport loisirs associations	953 970 €
8 – Voiries et accessibilité	742 600 €
9 – Renouvellement urbain	543 000 €
10 – Reversement de taxe d'aménagement	1 295 000 €
TOTAL	7 924 000 €

1 – Administration générale : La réhabilitation du logement de fonction de l'école Danton Cazelles est prévue pour 80 000 €. Une somme de 36 000 € est affectée à la révision générale du règlement local de publicité. Des crédits pour 77 400 € et 7 000 € sont respectivement affectés à de l'équipement informatique (matériel, logiciels...) et du mobilier. Des investissements dans le cadre de la Prévention Santé Sécurité au travail sont prévus pour 8 100 € (mobilier et matériels...). Enfin, suite à la rencontre avec les listes candidates aux élections municipales, qui a permis de décider de l'affectation de 399 300 € d'investissement sur les différentes opérations, une provision de plus de 158 000 € est conservée pour des investissements à décider.

2 – Bâtiments communaux : Les opérations d'investissement bénéficient d'un crédit de 412 900 €, afin notamment de répondre aux obligations de mise en accessibilité des bâtiments communaux (150 000 €) prévues dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, d'aménager l'entrée du cimetière et de réaliser des travaux sur l'église et la chapelle pour 44 200 €. Il est également prévu de procéder à la réfection de la salle des mariages (35 000 €), de remplacer du matériel et des véhicules pour 47 000 € et de procéder à des travaux de gros entretien du patrimoine bâti (136 700 €).

3 – Aménagement paysager : De nouvelles plantations (100 000 €), la requalification de la place Apollinaire (200 000 €) et la réfection du sol de l'araignée au Parc des Fontanelles (46 000 €) sont prévues pour un total de 346 000 €. Du matériel (tracteur, camion plateau, motoculteurs...) et du mobilier extérieur seront acquis pour la somme de 96 800 €.

4 – Education jeunesse : La Ville participe à la construction du nouvel ALSH sur son territoire en versant un fonds de concours de 2 700 000 € au SICOVAL. Sont prévus également 100 000 € pour la réfection de la toiture du groupe scolaire des Fontanelles, 46 600 € pour le remplacement et l'acquisition de nouveaux appareils ménagers. Les autres investissements consistent en achats de mobiliers et petits matériels pour l'ensemble des groupes scolaires, cantines et service Entretien Ménager des Bâtiments de la Ville (21 600 €) et en travaux sur les bâtiments scolaires (178 400 €).

5 – Aménagement numérique : La commune participe au Schéma Départemental d'Aménagement Numérique à hauteur de 30 000 €.

6 - Sécurité publique : La poursuite de l'extension du réseau de vidéo-protection est prévue pour 90 500 €, dans le cadre du marché actuel effectif jusqu'à fin 2021.

7 - Sport loisirs associations : Les investissements sont consacrés :

- à la fin des travaux de réhabilitation de la maison Ségala (180 000 €),
- à la réalisation d'une extension de la salle de gymnastique du petit gymnase Jaurès (450 000 €),
- à divers travaux à la piscine (réfection des plages, changement des casiers, pose d'un PVC armé dans le bassin intérieur...) pour 120 500 €,
- à la suite des travaux de sécurisation des parcs pour les manifestations communales (50 000 €),
- à divers travaux sur les bâtiments sportifs (87 470 €) et les bâtiments culturels (30 000 €),
- à l'acquisition de matériels (mobilier, tentes minute, scène salle du Lac, matériel pour le service Logistique) pour 36 000 €.

8 – Voiries et accessibilité : Il est prévu des travaux sur les trottoirs pour 585 000 €, dont essentiellement la requalification de la RD813 (parvis de l'église, poids public jusqu'à la MJC) et la seconde phase de la rue Mendes-France. Des extensions de réseaux d'électricité pour un montant de 50 000 € et des colonnes enterrées pour 50 000 € sont également inscrits au budget. Enfin 57 600 € sont affectés à l'achat de matériels et à une provision pour acquisitions de terrains (signalisations horizontale et verticale, mobilier urbain, mini-pelle...).

9 – Renouvellement urbain : La commune a prévu d'acquérir le bâtiment de l'ITEP les 4 vents pour la somme de 543 000 €.

10 – Reversement de taxe d'aménagement : la Ville reverse au SICOVAL la somme de 955 000 € encaissée au titre de la taxe d'aménagement, pour réaliser des travaux de voirie (rues Part-Majous, Pinaud, et chemin du Marès). Comme en 2019, ce mode de financement permet de financer ces travaux sans pénaliser l'équilibre de la section de fonctionnement par un prélèvement sur l'attribution de compensation. Elle reversera également au SICOVAL la taxe d'aménagement perçue dans le cadre de l'opération ESSOR sur la zone de Vic, conformément à la délibération n° 47 du 16 avril 2019.

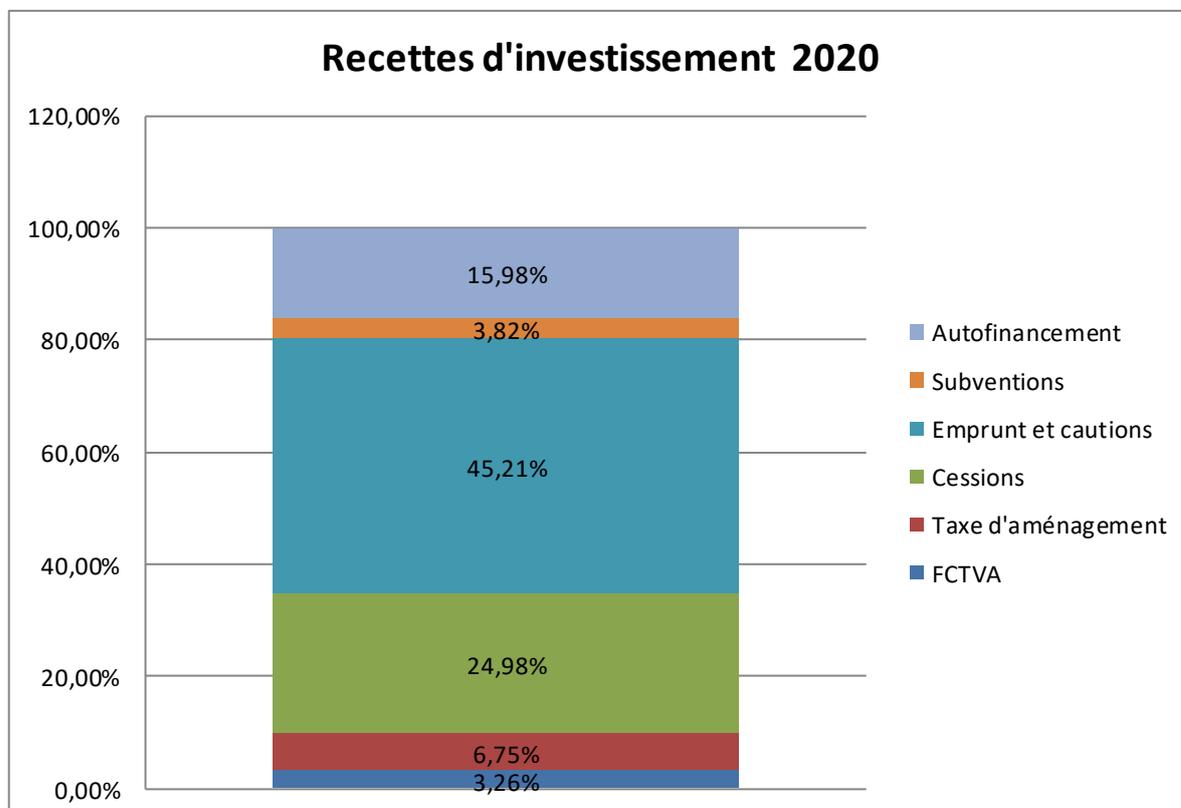
Le remboursement de l'annuité en capital pour 2020 s'élève à 961 000 €.

III.2 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réelles suivantes financent l'ensemble des dépenses décrites ci-dessus (y compris le remboursement du capital de la dette) avec :

- une épargne brute de 1 419 960 €,
- des cessions pour 2 219 300 € (cession de la Poste 900 000 € (promesse de vente signée en décembre 2019), cession de la chaufferie biomasse Camus au SICOVAL 38 500 €, cessions à l'Etablissement Public Foncier Local du Grand Toulouse 480 000 €, cession de logements préemptés 594 400 € (actes signés en décembre 2019), autres cessions 206 400 €),
- une subvention de 300 000 € pour l'école de musique,
- des amendes de police pour 39 000 €,
- le FCTVA (290 000 €) et la taxe d'aménagement (600 000 €),

Enfin, la commune prévoit un emprunt de 4 016 740 € qui complète ces financements.
Cette prévision d'emprunt sera réajustée aux environs de 2 000 000 € lors de la reprise de l'excédent de clôture de l'exercice 2019.



LE BUDGET ANNEXE PARKING ISAURE

2020

Ce Budget Annexe 2020 s'équilibre à hauteur de 26 900 € en section de fonctionnement et de 13 100 € en section d'investissement.

Il prévoit les dépenses courantes de fonctionnement du parking (fluides, maintenance matériels et installations...) et le remboursement de l'annuité de dette (capital et intérêts), le tout financé par les locations de box.

FONCTIONNEMENT	BP 2020 (HT)
Locations des box et places	25 000,00 €
Quote-part des subventions transférées	1 900,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 900,00 €
Entretien	1 500,00 €
Maintenance	3 000,00 €
Electricité, eau	500,00 €
Intérêts de la dette et Icne	8 800,00 €
Autofinancement pour l'investissement	13 100,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 900,00 €

INVESTISSEMENT	BP 2020 (HT)
Autofinancement	13 100,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 100,00 €
Remboursement du capital de la dette	11 200,00 €
Subventions d'investissement transférées	1 900,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 100,00 €

LE BUDGET ANNEXE ZAC QUARTIER DURABLE DU LAURAGAIS-TOLOSAN 2020

Ce Budget Annexe 2020 s'équilibre à hauteur de 153 220 € en section de fonctionnement et de 141 610 € en section d'investissement.

Il prévoit en dépenses le solde des études engagées par la commune, la redevance archéologique et l'annuité de dette, le tout financé par un emprunt de 141 610 €.

Ce budget évoluera en fonction de l'avancement de la concession d'aménagement.

FONCTIONNEMENT	BP 2020 (HT)
Variation des encours de production	141 610,00 €
Transfert de charges financières	11 610,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	153 220,00 €
Achats études, prestations de services	45 000,00 €
Frais accessoires	85 000,00 €
Charges de gestion courante	10,00 €
Intérêts de la dette et Icne	9 000,00 €
Autres charges financières	2 600,00 €
Frais accessoires sur variations de stocks	11 610,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	153 220,00 €

INVESTISSEMENT	BP 2020 (HT)
Emprunt	141 610,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	141 610,00 €
Travaux en cours	141 610,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	141 610,00 €